

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 68

Artikel: Conférences pour consommatrices à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Octobre 1966 - N° 68

54^e année

Rédact. responsable.
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1083 La Conversion (VD).
Tél. (021) 28 28 08

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1206 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.—
Fr. 8.75

Abonnement
de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11781
Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à **COJO** Genève

fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème

avec timbres 7 1/2 % !

SOMMAIRE :

- Page 2: Les œufs - La publicité abusive
Page 3: Une enquête : la semaine de cinq jours à l'école
Page 4: La votation pour lutter contre l'alcoolisme
Page 5: L'aide en pharmacie
Page 6: Le prix du progrès à la campagne
Collaboration féminine à la défense nationale

Toujours les femmes au foyer

Dans notre numéro de janvier, sous le titre « Les femmes sont-elles condamnées à des tâches négatives ? », une de nos collaboratrices, sous la modeste signature de W., exprimait avec véhémence son opinion sur une récente publication de Mme E. Sullerot. L'auteur de l'article signalait quelles graves erreurs de jugement peuvent commettre celles qui, en soutenant la thèse de l'émancipation féminine, voudraient défendre leurs sœurs.

Redisons une fois de plus qu'on peut être féministe sans considérer avec dédain la carrière au foyer que choisissent encore — fort heureusement — nombre de femmes intelligentes et instruites. Pour éduquer des enfants, leur donner un esprit ouvert, le sens des responsabilités, le respect d'autrui, il faut au contraire des femmes hautement qualifiées, pourvues d'un esprit assez large pour considérer qu'un travail d'éducation accompli à domicile n'est pas du gaspillage.

Voilà ce que nous exprimons dans notre numéro de janvier et voilà pourquoi nous ne résistons pas au plaisir de reproduire un article de M. Louis Guisan, paru dans la « Gazette de Lausanne » du 8 octobre, sous le titre:

Une femme contre les femmes

Dans la « Vie protestante » du 30 septembre, M. Simon de Dardel nous a présenté Mme Evelyn Sullerot comme une femme qui, sans agressivité, sait se battre dans la jungle d'une société dominée jalousément par les hommes. Nous le croyons sur parole. Mais nous croyons aussi que, dans l'ardeur du combat, Mme Sullerot rend les plus mauvais services aux femmes qu'elle veut défendre.

« La Suisse est le pays où il y a le moins de femmes instruites qui travaillent... C'est 50 % des femmes universitaires... Vis-à-vis de la société, c'est là un véritable gaspillage et c'est aussi un encouragement à négliger l'éducation des filles. »
Ce disant dans l'interview que M. de Dardel intitulé « L'autre moitié de l'humanité », Mme Sullerot a au moins le mérite de se faire bien comprendre : les seules femmes qui travaillent sont celles qui ont un métier ; les filles qui font des études uni-

(Suite en page 5)

Conférences pour consommatrices à Genève

Salle Centrale, 1er étage, 20 h. 30

Mercredi 26 octobre

Alimentation et coût de la vie.

Jeu 3 novembre

Savoir acheter.

Jeu 10 novembre

Conseils, tests - Etiquetage, poids.

Jeu 17 novembre

Budget - Epargne.

* Conférence donnée à l'assemblée générale des Organisations suisses d'aide familiale, à Genève.

L'ACTIVITÉ DE LA MÉNAGÈRE vue sous l'angle de la médecine du travail*

par le Dr Marc Oltramare
médecin attaché au Laboratoire
de toxicologie industrielle
de l'Institut d'hygiène de Genève

Le but de la médecine du travail est de maintenir tous ceux qui travaillent en bonne santé, ce dernier terme étant pris dans son acception la plus large, santé aussi bien physique que psychique. L'activité du médecin du travail est donc essentiellement d'ordre préventif. D'une part, il examine régulièrement les travailleurs en vue de détecter le plus tôt possible tous les troubles qu'ils pourraient présenter, qu'ils soient d'origine professionnelle ou non, et pour leur donner tous les conseils qu'il juge utiles en vue de préserver leur santé. D'autre part il s'efforce de détecter tous les risques qui sont liés à telle ou telle activité professionnelle et tâche de les écarter autant que faire se peut.

Les risques du travail ménager sont multiples. On peut les diviser en plusieurs catégories :

I. ACCIDENTS

Nous ne disposons pas de statistiques des accidents ménagers en Suisse. Mais comme on dispose de telles statistiques en Westphalie, si on estime qu'il y a proportionnellement autant d'accidents de ménage en Suisse qu'en Allemagne, il faut admettre qu'il y a environ 40 000 accidents mortels de ménage par an. Comme on considère qu'il y a environ 150 à 200 blessés par accident mortel, cela signifierait qu'il y a environ 200 000 blessés par an dans les ménages suisses. L'importance de ces chiffres montre à quel point il faut se pencher sur le problème de leur prévention.

Toutes les statistiques d'accidents (et ceux qui surviennent dans les ménages ne font certainement pas exception) montrent que 80 % des accidents ont pour origine principale une défaillance humaine. Cela ne veut pas dire que les défauts matériels ou techniques ne peuvent jouer un rôle dans certains accidents,

mais néanmoins l'analyse des causes d'accidents montre que dans 80 % des cas le facteur humain, qu'il soit d'ordre physique (vertiges, troubles de la vue, de l'ouïe, etc.) ou d'ordre psychologique (distraction, nervosité — ce qui explique la plus grande fréquence d'accidents qui touchent les femmes avant leurs règles — insouciance ou négligence des principes de sécurité) jouent le rôle essentiel dans la détermination de l'accident. Cette dernière cause, la négligence, ressort aussi de cette constatation du National Safety Council américain selon laquelle un tiers des accidents de maison sont dus à un mauvais entretien de l'appartement, des ustensiles ou des installations.

Il résulte de ce qui précède qu'il faut toujours s'efforcer d'organiser son travail de telle manière qu'il ne puisse pas se produire d'accident quoi que l'on fasse, c'est-à-dire même si l'on est distrait un instant. C'est le principe du « verrouillage » qui est utilisé par exemple par les CFF : la locomotive s'arrête automatiquement même si le conducteur a brûlé un feu rouge.

Dans un ménage, le procédé du verrouillage devrait être en tout cas utilisé pour protéger les petits enfants : les produits toxiques (solvants, médicaments) doivent être placés absolument hors de leur portée et enfermés à clé. Il faut aussi faire en sorte qu'il leur soit impossible de s'approcher de liquides brûlants ou de grimper sur une fenêtre.

Quand ce n'est pas possible de verrouiller, c'est-à-dire d'organiser son travail de telle sorte que de toute manière il ne puisse pas survenir d'accident, il faut au moins avoir présents à l'esprit les risques inhérents à telle ou telle activité.

Si l'on considère, par exemple, les chutes qui, selon la statistique de Westphalie, constituent les trois quarts des accidents de ménage, il faut penser aux tapis endommagés dans lesquels on s'encouble, aux liquides renversés sur les carreaux de la cuisine, sur lesquels on glisse, aux trous dans le plancher ou aux objets qui traînent sur les marches d'escaliers, qui risquent de faire trébucher.

Les architectes d'intérieur pourraient éviter de nombreuses contusions dans les ména-

ges en renonçant par exemple à placer des armoires trop près des portes (qui, ouvertes brusquement, risquent de cogner la personne en train de ranger une armoire), en arrondissant les angles des tables et des armoires.

On ne devrait pas non plus mettre de rideaux aux fenêtres quand il y a un foyer tout proche (risques d'incendie). Enfin, rappelons encore la nécessité d'avoir des instruments de travail en bon état ; les coupures à la cuisine sont souvent dues à un couteau abîmé.

Le choc électrique constitue un autre type d'accident relativement fréquent à la maison. Il serait bon que toutes les ménagères reçoivent un cours élémentaire sur l'électricité, car bon nombre d'entre elles ne connaissent pas les dangers que présente un cordon électrique mal protégé ou détérioré, qu'on laisse parfois entrer en contact avec le corps de chauffe. C'est souvent en touchant un appareil électrique non mis à la terre, en étant soi-même mouillé ou en essayant malencontreusement de réparer une machine, sans bien la connaître, que les accidents électriques surviennent dans les ménages.

Enfin, il faut se rappeler le danger d'explosion quand un solvant, comme la benzine, est utilisée à proximité d'un feu.

II. INTOXICATIONS

L'absorption par la bouche d'un liquide qu'on croyait être inoffensif constitue une des principales causes d'intoxication aiguë dans les ménages.

A ce sujet, il faut souligner le danger qu'il y a à transvaser un liquide toxique dans une autre bouteille non munie d'une étiquette appropriée. C'est là un comportement qui risque de provoquer ultérieurement des méprises tragiques.

Mais il existe aussi la possibilité d'intoxications par la voie respiratoire dans les ménages. La cause la plus fréquente en est certainement l'oxyde de carbone. Dans certaines villes, comme Genève, le gaz de ville contient encore un quantité appréciable de CO (12 %) ; depuis 1967, il est prévu de fabriquer un gaz de ville détoxiqué, à partir du crackage de l'essence, qui ne contiendra plus que 5 % d'oxyde de carbone, comme dans le reste de la Suisse romande. Mais il est clair qu'actuellement une fuite de gaz par une conduite abîmée, débranchée ou encore lorsqu'un robinet reste accidentellement ouvert, peut amener une intoxication aiguë, parfois mortelle.

Mais une intoxication à l'oxyde de carbone peut se produire avec n'importe quel gaz.

(Suite en page 5)

**Le journal paraît
avec quelques jours de retard,
la Poste ayant égaré l'article et le cliché
qui devaient figurer
en première page !**

Et pourtant, lorsqu'on se permet d'émettre quelques critiques sur le service postal (« Femmes suisses », janvier 1966) on vous répond que tout va pour le mieux (« Femmes suisses » n° 67 du mois dernier). Les usagers ne sont pas du tout de cet avis, nous le répétons ici.

Pour le beau troussseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENEVE
... Pour le joli cadeau

